

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL , Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230927-17 : ENV_BOCAGE_ADHESION A L'AFAC AGROFORESTERIE EN 2023 ET 2024 (FONDS POUR L'ARBRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixant l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;

Vu le Contrat Territoire Eau et Climat 2022-2024 signé le 26/01/2022 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Contexte

Le territoire de Pré Bocage Intercom (PBI) s'est engagé pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, et a notamment signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie un CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climats pour la période 2021-2024).

A ce titre, la collectivité s'engage à protéger la biodiversité et les services écosystémiques du territoire, à préserver la qualité de l'eau et à prévenir les risques de coulées de boues.

C'est pourquoi, PBI mène trois programmes :

- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- La plantation de haies bocagères
- La restauration des mares

Dans le cadre de son programme de plantation de haies bocagères, PBI a répondu en juin dernier, à l'appel à projets du Fonds pour l'Arbre lancé par un mécénat collectif créé par la Fondation Yves Rocher et l'association AFAC (Association Française des Arbres Champêtres) -Agroforesterie.

La candidature de PBI a été retenue et la collectivité va recevoir une aide financière pour l'année 2023, d'un montant de 7 695€ pour valoriser les plants ayant le label « végétal local ».

Cependant, afin de bénéficier de l'aide, le collectif demande aux lauréats une adhésion annuelle à l'association AFAC-Agroforesterie pour 2023 et 2024. Cette association nationale est dédiée à l'arbre et à la haie. Elle soutient et accompagne également les structures, portant ainsi l'ambition de consolider la résilience des territoires en proposant une aide technique et des formations auprès des agents. L'AFAC-Agroforesterie est reconnue Organisme National à Vocation Agricole et Rurale, par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

L'adhésion annuelle comprend une adhésion à l'AFAC-Agroforesterie nationale et à l'AFAC régionale « AFAC Haies et bocages de Normandie » et est d'un montant de 150 € par an.

Les membres de la commission Environnement réunie le 07 septembre 2023 ont émis un avis favorable.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote d'Yves PIET) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une demande d'adhésion
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 et le seront pour 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

